



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-73/11\_Fra

# 11 avril 2011 #73 La CPI semaine après semaine



## Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation du Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1<sup>er</sup> et le 21 septembre 2011, respectivement.

### La Chambre préliminaire II est saisie d'une requête présentée par le Gouvernement kényan

Les juges de la Chambre préliminaire II sont saisis d'une *requête présentée au nom du Gouvernement kényan en vertu de l'article 19 du Statut de Rome*. La requête est en cours d'examen.

Ni le Statut de Rome ni le Règlement de procédure et de preuve ne font obligation à la Chambre de rendre sa décision dans un délai précis, et les procédures judiciaires en cours vont se poursuivre.

Pour consulter tous les actes de procédure relatifs à l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang*, cliquez [ici](#).

Pour consulter tous les actes de procédure relatifs à l'affaire *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali*, cliquez [ici](#).

### Affaire Ruto, Kosgey et Sang

L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* doit s'ouvrir le 1<sup>er</sup> septembre 2011



William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang au cours de l'audience de comparution initiale au siège de la CPI, le 7 avril 2011 © ICC-CPI/ANP/Lex van Lieshout

Le 7 avril 2011, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale (CPI) a fixé la date d'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Cette décision a été annoncée au cours de la comparution initiale volontaire de William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang. Lors de cette audience, en présence du Procureur et des suspects, assistés par leurs conseils, la Chambre préliminaire II a vérifié l'identité des suspects et s'est assurée qu'ils ont été informés des crimes qui leur sont reprochés et des droits que leur reconnaît le Statut de Rome.

Une audience de confirmation des charges sert à déterminer s'il y a des motifs substantiels de croire que chaque suspect a commis chacun des crimes qui lui sont attribués. Si la Chambre préliminaire décide de confirmer les charges, elle renverra l'affaire devant une Chambre de première instance, laquelle sera chargée de conduire la phase suivante de la procédure, à savoir le procès lui-même.

Au cours de cette audience, la juge présidente a souligné que la Cour a eu connaissance, par le biais d'articles dans la presse kenyane, de l'existence de mouvements tendant à raviver la violence dans ce pays par l'usage de certains discours dangereux. La juge présidente a rappelé aux suspects, sans se référer à l'un d'entre eux en particulier, qu'une telle conduite pourrait être considérée comme de l'incitation pouvant constituer une violation de l'une des conditions imposées dans les citations à comparaître, à savoir le fait de continuer à commettre un crime relevant de la compétence de la Cour. Ceci pourrait amener la Chambre à remplacer les citations à comparaître par des mandats d'arrêt, a indiqué la juge présidente.

Pour les informations et mises à jour sur cette affaire, cliquer [ici](#).

Photographies de l'audience de comparution initiale du 7 avril 2011 sont désormais disponibles [ici](#).

### Décisions adoptées entre le 4 et le 8 avril 2011

#### **Decision on the Conduct of the Proceedings Following the Application of the Government of Kenya Pursuant to Article 19 of the Rome Statute**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 4 avril 2011

#### **Decision on Joshua Arap Sang's Request for Extension of Time Limit**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 4 avril 2011

#### **Decision Establishing Modalities to be Observed When Complying with Summons Conditions**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 5 avril 2011

#### **Second Decision on the Motion of Legal Representative of Victim Applicants to Participate in Initial Appearance Proceedings and Article 19 Admissibility Proceedings**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 6 avril 2011

#### **Decision on Joshua Arap Sang's Request for Translation and Interpretation into Kalenjin**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 6 avril 2011

#### **Decision Setting the Regime for Evidence Disclosure and Other Related Matters**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 6 avril 2011

#### **Order under Regulation 24(1) of the Regulations of the Court**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 8 avril 2011

### Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

#### **L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* doit s'ouvrir le 21 septembre 2011**

Le 8 avril 2011, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale (CPI) a fixé la date d'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* au 21 septembre 2011.

Cette date a été annoncée au cours de la comparution initiale volontaire de Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali. Lors de cette audience, en présence du Procureur et des suspects, assistés par leurs conseils, la Chambre préliminaire II a vérifié l'identité des suspects et s'est assurée qu'ils ont été informés des crimes qui leur sont reprochés et des droits que leur reconnaît le Statut de Rome.



Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali au cours de l'audience de comparution initiale au siège de la CPI, le 8 avril 2011 © ICC-CPI/AP/Bas Czerwinski

Une audience de confirmation des charges sert à déterminer s'il y a des motifs substantiels de croire que chaque suspect a commis chacun des crimes qui lui sont attribués. Si la Chambre préliminaire décide de confirmer les charges, elle renverra le suspect devant une Chambre de première instance, laquelle sera chargée de conduire la phase suivante de la procédure, à savoir le procès lui-même.

Au cours de cette audience, la juge présidente a souligné que la Cour a eu connaissance, par le biais d'articles dans la presse kenyane, de

l'existence de mouvements tendant à raviver la violence dans ce pays par l'usage de certains discours dangereux. La juge présidente a rappelé à tous les suspects, sans se référer à l'un d'entre eux en particulier, qu'une telle conduite pourrait être considérée comme une violation de l'une des conditions clairement imposées dans les citations à comparaître, à savoir le fait de continuer à commettre un crime relevant de la compétence de la Cour. Ceci pourrait amener la Chambre à remplacer les citations à comparaître par des mandats d'arrêt, a dit la juge présidente qui a également indiqué que les juges préféreraient ne pas devoir recourir à de telles mesures drastiques (considérant que les suspects partagent ce point de vue) et qu'ils souhaiteraient que la procédure continue à se dérouler sans heurts et dans le respect de la liberté des trois suspects.

Pour les informations et mises à jour sur cette affaire, cliquer [ici](#).

Photographies de l'audience de comparution initiale du 8 avril 2011 disponibles sont désormais disponibles [ici](#).

### Décisions adoptées entre le 4 et le 8 avril 2011

#### **Decision on Variation of Summons Conditions**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 4 avril 2011

#### **Decision on the Conduct of the Proceedings Following the Application of the Government of Kenya Pursuant to Article 19 of the Rome Statute**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 4 avril 2011

#### **Decision on the "Defence Request for Authorisation for Four Defence Team Members to Attend the Intital Appearance"**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 6 avril 2011

#### **Decision Setting the Regime for Evidence Disclosure and Other Related Matters**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 6 avril 2011

#### **Decision on the Prosecutor's Request for Extension of Page Limit**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 7 avril 2011

#### **Order under Regulation 24(1) of the Regulations of the Court**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 8 avril 2011

### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

### Décisions adoptées entre le 4 et le 8 avril 2011

#### Affaire Lubanga Dyilo

#### **Redacted Decision on the "Cinquième requête de la Défense aux fins de dépôt de documents"**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 6 avril 2011

## Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

### Décision relative à la demande d'autorisation par le Queen's University Belfast Human Rights Centre en vue de soigner en tant qu'amicus curiae des observations sur la définition des crimes d'esclavage sexuel

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 7 avril 2011

#### Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#)

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur [Twitter](#)

## Evénements

### Le Ministre belge de la justice est reçu à la CPI



M. Stefaan de Clerck, Ministre belge de la justice en compagnie du juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, au siège de la Cour à La Haye © ICC CPI

Le 5 avril 2011, M. Stefaan de Clerck, Ministre belge de la justice, a rencontré le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale (CPI), au siège de la Cour à La Haye.

Le Président Song a chaleureusement accueilli le Ministre de Clerck et lui a exprimé la reconnaissance de la CPI pour la coopération et le soutien que la Belgique n'a cessé de lui apporter, et notamment pour la conclusion l'année dernière d'un accord portant sur l'application des peines. Le Président a souligné l'importance d'une telle coopération pour la réussite des travaux de la Cour.

Le ministre de Clerck a confirmé l'importance que la Belgique attache au rôle que joue la CPI pour lutter contre l'impunité et garantir la primauté du droit international, ainsi que l'engagement à long terme de son pays à collaborer étroitement avec la CPI.

## Calendrier

AVRIL 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
11	12	13	14	15	16	17
16 <sup>ème</sup> session du Comité du Budget et des Finances de l'AEP au siège de la CPI						
Participation du procureur adjoint à la réunion d'experts consacrée à la complémentarité entre le droit international des réfugiés, le droit pénal international et le droit international relatif aux droits de l'homme, organisée par le TPIR et le HCR à Arusha (République-Unie de Tanzanie)			Discours du juge Song, Président de la CPI, sur les prochains défis mondiaux, à la session plénière du <i>World Foresight Forum</i> , à La Haye	Final du concours de procès fictifs (en langue anglaise) au siège de la CPI		
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
MAI 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.